
VILLE DE SAINTE-JULIE
DOUZIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 12 septembre 2017 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

17-430

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

17-430 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-431 1.3 PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE 2017

17-432 1.4 PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS –
1^{er} OCTOBRE 2017

17-433 1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 21 AOÛT 2017

2. ADMINISTRATION

17-434 2.1 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS –
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER DES ESPACES PUBLICS DANS LE QUARTIER LUMICITÉ –
PROJET SI-17-161, LOT 4

17-435 2.2 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES
PLANS ET DEVIS – AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES ESPACES
PUBLICS DANS LE QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161, LOT 4

3. SERVICE DES FINANCES

17-436 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES
COMPTES À PAYER

17-437 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

17-438 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

17-439 3.4 MODIFICATION – TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÉGLEMENTS

17-440 3.5 RACHAT D'OBLIGATIONS – REFINANCEMENT DE CERTAINS RÉGLEMENTS

17-441 3.6 RENOUVELLEMENT – CONTRAT POUR SERVICES BANCAIRES

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

17-442 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

17-443 5.1 ADJUDICATION – ACHAT D'UN TRACTEUR NEUF À CHÂSSIS RIGIDE MUNI D'UN CHASSE-NEIGE RABATTABLE ET D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

17-444 5.2 ADJUDICATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE – RÉGLEMENT 1191

17-445 5.3 PROVISION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE – RÉGLEMENT 1191

17-446 5.4 ADJUDICATION – TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DE STATIONNEMENTS ET DE VOIES D'ACCÈS – SAISONS 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020 – PROJET SA-17-12

17-447 5.5 ADJUDICATION – FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN PLACE D'UN ABRI DE SERVICE – PISTE CYCLOPÉDESTRE DU GRAND-COTEAU – RÉGLEMENT 1141

17-448 5.6 PROVISION – FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN PLACE D'UN ABRI DE SERVICE – PISTE CYCLOPÉDESTRE DU GRAND-COTEAU – RÉGLEMENT 1141

6. SERVICE DE L'URBANISME

7. SERVICE DES LOISIRS

17-449 7.1 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET HUMANITAIRE

8. AVIS DE MOTION

17-450 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÉGLEMENT 1100-4 AMENDANT LE RÉGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD »

17-451 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÉGLEMENT 1101-53 AMENDANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-315 À MÊME LA ZONE A-711 ET D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-315, LA CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE H5 (9 LOGEMENTS ET PLUS) AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE

17-452 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-54 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148

17-453 8.4 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-55 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-247, M-256 ET C-258, LE TOUT DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-04 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD

17-454 8.5 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1197 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DU SORBIER AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 570 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 570 000 \$

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-455 9.1 PROJET DE RÈGLEMENT P1100-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD »

17-456 9.2 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-53 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-315 À MÊME LA ZONE A-711 ET D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-315, LA CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE H5 (9 LOGEMENTS ET PLUS) AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE

17-457 9.3 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-54 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148

17-458 9.4 PROJET DE RÈGLEMENT P1101-55 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-247, M-256 ET C-258, LE TOUT DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-4 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD

17-459 9.5 PROJET DE RÈGLEMENT P1108-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIÈRES

17-460 9.6 PROJET DE RÈGLEMENT 1197 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DU SORBIER AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 570 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 570 000 \$

10. RÈGLEMENTS

17-461 10.1 RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-462 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-431

PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE 2017

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Sainte-Julie et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, les *Journées de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* les 29 et 30 septembre et le 1^{er} octobre 2017 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-432

PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS – 1^{er} OCTOBRE 2017

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2017 des collectivités marqueront ensemble la Journée nationale des aînés;

ATTENDU QUE la Journée nationale des aînés est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leur famille et leurs milieux de travail;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a obtenu sa certification *Municipalité amie des aînés*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE le 1^{er} octobre 2017 soit proclamé la Journée nationale des aînés et que la Ville de Sainte-Julie encourage les citoyennes et citoyens à reconnaître le rôle crucial que les aînés jouent dans la collectivité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-433

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 AOÛT 2017

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 21 août 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-434

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES ESPACES PUBLICS DANS LE QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161, LOT 4

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions sur invitation concernant les services professionnels visant la préparation des plans et devis pour les travaux d'aménagement paysager des espaces publics dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161, lot 4;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 6 septembre 2017;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 11 septembre 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'accorder le mandat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis pour les travaux d'aménagement paysager des espaces publics dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161, lot 4 à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Conception paysage inc., située au 890, rue Roger-Lemelin, Sainte-Julie (Québec) J3E 2J6, pour une somme de 54 996,57 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-435

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES ESPACES PUBLICS DANS LE QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161, LOT 4

ATTENDU QUE l'adjudication du mandat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis pour les travaux d'aménagement paysager des espaces publics dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161, lot 4 à la firme Conception paysage inc. pour une somme de 54 996,57 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis pour les travaux d'aménagement paysager des espaces publics dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161, lot 4, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les services imprévus, soit 5 499,66 \$, ce qui porte la somme autorisée à 60 496,23 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suit la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-436

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les comptes à payer préparés durant la période du 18 août au 7 septembre 2017 et les paiements à ratifier durant la période du 30 juin au 7 septembre 2017, soit :

Liste F-2017-38	Comptes à payer :	1 410 260,25 \$
Liste F-2017-39	Chèques à ratifier:	4 605 648,82 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les comptes à payer durant la période du 18 août 2017 au 7 septembre 2017 et de ratifier les paiements effectués durant la période du 30 juin au 7 septembre 2017, apparaissant sur les listes F-2017-38 et F-2017-39;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-437

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 8 septembre 2017 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 13 214 \$;

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-438

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations pour de financement de l'achat d'équipements et fournitures à même le fonds de parcs et terrains de jeux;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver le financement des projets présentés au rapport du Service des finances daté du 8 septembre 2017 pour une dépense totale de 615,12 \$ et ce, à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-439

MODIFICATION – TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 21 novembre 2017;

ATTENQU QU'il y a lieu de modifier le terme du financement ou du refinancement pour certains règlements afin de prendre en considération le montant à financer et de tenir compte de la politique de financement des dépenses en immobilisations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE réduire la période restante à refinancer pour les règlements suivants :

- Règlements :
 - 1020 18 300 \$ sur 2 ans au lieu de 5 ans;
 - 1022 8 000 \$ sur 1 an au lieu de 5 ans;
 - 1024 61 200 \$ sur 5 ans au lieu de 10 ans;
 - 1025 11 400 \$ sur 2 ans au lieu de 10 ans;
 - 1061 8 400 \$ sur 1 an au lieu de 15 ans;
 - 1114 28 600 \$ sur 5 ans au lieu de 15 ans;
 - 1122 9 700 \$ sur 1 an au lieu de 5 ans.

DE fixer une période plus courte pour le nouveau financement de certains règlements lors de l'émission du 21 novembre 2017 :

- Règlements :
 - 1128 20 400 \$ sur 5 ans au lieu de 20 ans;
 - 1150 18 200 \$ sur 5 ans au lieu de 20 ans;
 - 1171 13 819 \$ sur 5 ans au lieu de 20 ans;
 - 1172 95 000 \$ sur 10 ans au lieu de 20 ans;
 - 1174 17 000 \$ sur 5 ans au lieu de 20 ans;
 - 1176 82 000 \$ sur 10 ans au lieu de 20 ans.

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-440

RACHAT D'OBLIGATIONS – REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 21 novembre 2017;

ATTENQU QU'il y a lieu d'utiliser l'excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette afin de réduire la dette pour certains règlements;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approprier un montant de 500 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette afin de réduire le refinancement de la dette prévu lors de l'émission du 21 novembre 2017 pour les règlements suivants :

- Règlements :
 - 1009 458 400 \$;
 - 1023 35 700 \$;
 - 1118 5 900 \$.

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-441

RENOUVELLEMENT – CONTRAT POUR SERVICES BANCAIRES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à un appel d'offres pour la fourniture des services bancaires en 2011;

ATTENDU QUE le contrat pour la fourniture de ces services a été octroyé à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau/Centre financier aux entreprises Rive-Sud pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2017 lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 octobre 2011, résolution 11-455;

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite des services reçus;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas l'obligation d'effectuer une demande de soumissions pour les services bancaires qu'elle utilise dans le cadre de ses opérations, tel que prévu aux articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

De prolonger le contrat avec la Caisse Desjardins du Grand-Coteau/Centre financier aux entreprises Rive-Sud jusqu'au 30 septembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-442

DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'accepter l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)			
LAVOIE, Nathalie	Syndiqué	Préposée aux traverses d'écoles à préposée aux traverses d'écoles responsable	24 août 2017
ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
THERRIEN, Simon	Syndiqué	Technicien en géomatique remplaçant	5 septembre 2017
PERSONNEL DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES SESSION D'AUTOMNE			
ARSENAULT, Gabriel	Saisonnier	Guitare enfants et adultes	13 septembre 2017
BRUNET, Loyal	Saisonnier	Dessin enfants	9 septembre 2017
CARREAU, Christel	Saisonnier	Aérotonic ballon et flexibilité	11 septembre 2017
DÉSAULNIERS, Kelly	Saisonnier	Funky 1 et 2	9 septembre 2017
DION, Alexandra	Saisonnier	Funky 3	9 septembre 2017
DION, Amélie	Saisonnier	Funky adultes	14 septembre 2017
DUBUC, Frédérick	Saisonnier	Cuistot	17 septembre 2017
LANGLOIS, Corinne	Saisonnier	Cuistot	17 septembre 2017
LAUZON, Stéphane	Saisonnier	Hockey cosom	11 septembre 2017
LAVICTOIRE, Claude	Saisonnier	Taïchi 1-2	9 septembre 2017
PERSONNEL DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES SESSION D'AUTOMNE			
POULIN, Pier-Ann	Saisonnier	Hip hop 8-11 et 11-15	12 septembre 2017
AIR DE FÊTE INC	Contractuel	Magie	14 octobre 2017
AUBIN, Serge	Contractuel	Photographie	11 septembre 2017
BOURRET, Amélie	Contractuel	Super aéro tonus	9 septembre 2017
BERTHIAUME, Caroline	Contractuel	Pilates et stretching	13 septembre 2017

CHOQUETTE, Steve	Contractuel	Boxe enfants et adultes	12 septembre 2017
FAROUK, Latif	Contractuel	Basketball 8-11	11 septembre 2017
LAÎTRE, Sylvie	Contractuel	Yoga et espagnol pour voyageur	13 septembre 2017
NACHI, Monica	Contractuel	Pré classique, classique 1 à 4, initiation danse, ballet patineur et fitness barre	10 septembre 2017
ORANGE SANTÉ	Contractuel	Multi stations, mise en forme	13 septembre 2017
VIVEROS, Christina	Contractuel	Aérotonic, cardio zumba et strong by zumba	12 septembre 2017

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-443

ADJUDICATION – ACHAT D'UN TRACTEUR NEUF À CHÂSSIS RIGIDE MUNI D'UN CHASSE-NEIGE RABATABLE ET D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour l'achat d'un tracteur neuf à châssis rigide muni d'un chasse-neige rabattable et d'une débroussailleuse;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 5 septembre 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 11 septembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Aubin & St-Pierre inc., située au 350, rue Raygo, La Présentation (Québec) J0H 1B0;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'achat d'un tracteur neuf à châssis rigide muni d'un chasse-neige rabattable et d'une débroussailleuse, pour une somme de 241 900,00 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 5 septembre 2017;

QUE cet achat soit payé par le fonds réservé - fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2018 à 2027.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-444

ADJUDICATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE – RÈGLEMENT 1191

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager dans le secteur du Vieux-Village prévus au règlement 1191;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 25 août 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 11 septembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. située au 410, route 104, Mont-Saint-Grégoire (Québec) J0J 1K0;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux d'aménagement paysager dans le secteur du Vieux-Village, selon les prix unitaires du bordereau de soumission, et pour une somme de 26 081,09 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 25 août 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-445

PROVISION – AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1191

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager dans le secteur du Vieux-Village à la compagnie Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. pour une somme de 26 081,09 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

QUE pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager dans le secteur du Vieux-Village, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus, soit 2 608,11 \$, ce qui porte la somme autorisée à 28 689,20 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suit la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-446

ADJUDICATION – TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DE STATIONNEMENTS ET DE VOIES D'ACCÈS – SAISONS 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020 – PROJET SA-17-12

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation de travaux de déneigement de stationnements et de voies d'accès pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, avec possibilité de deux années additionnelles optionnelles;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 25 juillet 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE le devis permet à la Ville d'octroyer en tout ou en partie le contrat visé par la demande de soumissions;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Les Transports Gilles Pepin inc. située au 161 rue Principale, Sainte-Julie (Québec) J3E 0C1;

D'accorder le contrat pour la réalisation de travaux de déneigement de stationnements et de voies d'accès, pour une durée de trois ans, soit pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, à ladite compagnie, selon les prix unitaires du bordereau de soumission, partie 1, pour une somme de 94 845,18 \$, toutes taxes incluses, avec possibilité de renouvellement pour les années 2020-2021 et 2021-2022, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 25 juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-447

ADJUDICATION – FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN PLACE D'UN ABRI DE SERVICE – PISTE CYCLOPÉDESTRE DU GRAND-COTEAU – RÈGLEMENT 1141

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la fourniture, le transport et la mise en place d'un abri préfabriqué incluant une dalle de propreté et un petit sentier en bordure de la piste cyclopédestre du Grand-Coteau (CMM), prévus au règlement 1141, lot 3;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 11 août 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Excavation E.S.M inc. située au 1361, boulevard Lionel-Boulet, Varennes (Québec) J3X 1P7;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la fourniture, transport et la mise en place d'un abri préfabriqué incluant une dalle de propreté et un petit sentier en bordure de la piste cyclopédestre du Grand-Coteau (CMM) pour une somme de 97 116,51 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 11 août 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-448

PROVISION -- FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN PLACE D'UN ABRI DE SERVICE – PISTE CYCLOPÉDESTRE DU GRAND-COTEAU – RÈGLEMENT 1141

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la fourniture, le transport et la mise en place d'un abri préfabriqué incluant une dalle de propreté et un petit sentier en bordure de la piste cyclopédestre du Grand-Coteau (CMM) à la compagnie Excavation E.S.M. inc. pour une somme de 97 116,51 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE pour l'achat de fourniture, le transport et la mise en place d'un abri préfabriqué incluant une dalle de propreté et un petit sentier en bordure de la piste cyclopédestre du Grand-Coteau (CMM), le Conseil municipal autorise une provision de 2,9 % pour les travaux imprévus, soit 2 816,38 \$, ce qui porte la somme autorisée à 99 932,89 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suit la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-449

AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET HUMANITAIRE

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 11 septembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais :

NOM DU PARTICIPANT	MONTANT	ÉVÉNEMENT	DISCIPLINE	DATE	LIEU
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS					
Marie-Soleil Lamonde	500 \$	Championnat mondial de cheerleading	Cheerleading	29 avril au 1 ^{er} mai 2017	Orlando, États-Unis
Emmanuelle Gouin	150 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	9 au 12 mars 2017	Greenfield Park, Longueuil
	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	27 mars au 1 ^{er} avril 2017	Leduc, Alberta
Jolianne Lacroix	150 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	9 au 12 mars 2017	Greenfield Park, Longueuil
	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	27 mars au 1 ^{er} avril 2017	Leduc, Alberta
Mélina Frenette	150 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	9 au 12 mars 2017	Greenfield Park, Longueuil
	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	27 mars au 1 ^{er} avril 2017	Leduc, Alberta
Océane Dupuis	150 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	9 au 12 mars 2017	Greenfield Park, Longueuil
	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	27 mars au 1 ^{er} avril 2017	Leduc, Alberta
Stéphanie Jetté	150 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	9 au 12 mars 2017	Greenfield Park, Longueuil
	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	27 mars au 1 ^{er} avril 2017	Leduc, Alberta
Léa St-Germain	150 \$	Championnat provincial AQUAM AAA	Natation	7 au 9 juillet 2017	Pointe-Claire, Montréal

Nicolas Lessard	300 \$	Championnat canadien de football	Football	8 au 14 juillet 2017	Wolfville, Nouvelle-Écosse
Félix Bergeron	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Samuel Johan	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Arielle Roberge	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Christophe Boulay	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Charles Rivard-Jobin	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
William Brabant	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Olivier Cardinal	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Jérémy Baribault	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Antoine Desmarais	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Alexandre Giard	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Samuel St-Hilaire	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Anthony Béland	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
VOLET HUMANITAIRE					
Katherine Jodoin	300 \$	Oxfam-Québec, Québec sans frontières	Stage de coopération internationale	21 mai au 31 juillet 2017	Lima, Pérou

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-450

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1100-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD »

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme 1100 afin de modifier l'Annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville nord ».

17-451

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-53 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-315 À MÊME LA ZONE A-711 ET D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-315, LA CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE H5 (9 LOGEMENTS ET PLUS) AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'agrandir la zone H-315 à même la zone A-711 et d'autoriser, à la grille des usages et des normes de la zone H-315, la classe d'usage multifamiliale H5 (9 logements et plus) ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage.

17-452

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-54 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148

Avis de motion est donné par M. Henri Corbin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certaines dispositions à la grille des usages et des normes de la zone H-148.

17-453

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-55 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-247, M-256 ET C-258, LE TOUT DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-04 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD

Avis de motion est donné par M. Jocelyn Ducharme qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les grilles des usages et des normes des zones C-247, M-256 et C-258, le tout découlant du projet de règlement P1100-04 modifiant le PPU de l'Entrée de ville nord.

17-454

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1197 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DU SORBIER AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 570 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 570 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement d'emprunt pour payer le coût des travaux de réfection du parc du Sorbier ainsi que les frais contingents pour un montant de 570 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 570 000 \$.

17-455

PROJET DE RÈGLEMENT P1100-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD »

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville nord » afin de favoriser l'émergence et l'attraction d'un pôle commerce régional;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville nord » afin d'optimiser l'occupation maximale au sol et les hauteurs;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement du plan d'urbanisme 1100;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-450;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a fait l'objet d'une présentation par un membre du Conseil lors de cette séance;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme 1100 afin de modifier l'Annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville nord » soit adopté et qu'il porte le numéro P1100-4;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 2 octobre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-456

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-53 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-315 À MÊME LA ZONE A-711 ET D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-315, LA CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE H5 (9 LOGEMENTS ET PLUS) AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE

ATTENDU QU'il y a lieu d'agrandir la zone H-315 à même la zone A-711 et de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-315 afin d'y ajouter la classe d'usage multifamiliale H5 ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-451;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a fait l'objet d'une présentation par un membre du Conseil lors de cette séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'agrandir la zone H-315 à même la zone A-711 et d'autoriser, à la grille des usages et des normes de la zone H-315, la classe d'usage multifamiliale H5 (9 logements et plus) ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-53;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 2 octobre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-457

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-54 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-148;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-452;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a fait l'objet d'une présentation par un membre du Conseil lors de cette séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certaines dispositions à la grille des usages et des normes de la zone H-148 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-54;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 2 octobre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-458

PROJET DE RÈGLEMENT P1101-55 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-247, M-256 ET C-258, LE TOUT DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-4 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD

ATTENDU QU'un projet de règlement P1100-4 modifiant le « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville nord » a été adopté;

ATTENDU QUE l'adoption du projet de règlement P1100-4 modifiant le PPU nécessite des modifications au Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-453;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a fait l'objet d'une présentation par un membre du Conseil lors de cette séance;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les grilles des usages et des normes des zones C-247, M-256 et C-258, le tout découlant du projet de règlement P1100-4 modifiant le PPU de l'Entrée de ville nord soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-55;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 2 octobre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-459

PROJET DE RÈGLEMENT P1108-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIÈRES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'y ajouter des dispositions au sujet des garanties financières exigibles dans le cadre des projets soumis audit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution n° 452.14.D.17 datée du 11 juillet 2017, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2017 sous le numéro 17-320;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a fait l'objet d'une présentation par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'ajouter des dispositions relatives aux garanties financières soit adopté et qu'il porte le numéro P1108-10;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 2 octobre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-460

PROJET DE RÈGLEMENT 1197 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DU SORBIER AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 570 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 570 000 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de réfection du parc du Sorbier;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et des frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-454;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement pour payer le coût des travaux de réfection du parc du Sorbier ainsi que les frais contingents pour un montant de 570 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 570 000 \$ soit adopté et qu'il porte le numéro P1197.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-461

RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (ci-après « SHQ ») a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Ville de Sainte-Julie de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

ATTENDU QUE dans son budget du 28 mars 2017, le gouvernement du Québec a alloué un montant de 25 millions de dollars au Programme Rénovation Québec, qui inclut un volet dédié aux propriétaires de maisons lézardées;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Ville de Sainte-Julie un budget pour l'application de ce volet;

ATTENDU QUE la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 %;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie signera une entente sur la gestion dudit programme qui prévoit notamment que la Ville déboursera la totalité de l'aide financière accordée aux propriétaires et que la participation financière de la SHQ à cette aide lui sera remboursée;

ATTENDU QUE l'ensemble du territoire de la Ville est concerné par ce problème;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 21 août 2017 sous le numéro 17-427;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 21 août 2017 sous le numéro 17-428;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE le présent Règlement sur l'instauration du Programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées – Ville de Sainte-Julie soit adopté et qu'il porte le numéro 1198.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Mme Roy félicite Mme Bisson et M. Varin pour l'organisation de la Journée de la famille.

Des félicitations sont également transmises à tous les bénévoles qui ont participé à cette journée.

Mme Roy invite les citoyens à venir en grand nombre au dernier marché public de l'année, ainsi qu'à l'inauguration du parc des Étangs-Antoine-Charlebois.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Yves Delisle

- M. Delisle mentionne qu'un camion a bloqué la circulation de plus de soixante véhicules pendant plusieurs minutes sur le boulevard Armand-Frappier, car il reculait dans le stationnement d'un concessionnaire automobile.

Mme Roy mentionne que des vérifications seront faites à cet effet.

- De plus, M. Delisle ne comprend pas pourquoi la Ville permet le stationnement sur ce boulevard.

Mme Roy mentionne qu'un grand tronçon du boulevard interdit le stationnement.

- M. Delisle mentionne ne pas apprécier le nouvel aménagement de l'avenue Jules-Choquet. Il mentionne que l'entrepreneur général a fait du bon travail, mais qu'il en est autrement pour les sous-traitants. Il est demandé à quel moment sera faite la seconde couche d'asphalte.

M. Bernardin mentionne que cette seconde couche sera faite à la fin de la semaine prochaine, soit vers le 22 septembre.

Mme Roy précise qu'une fois la 2^e couche faite, l'avenue devrait ressembler à ce qui a été présenté lors de la consultation publique. La Ville va s'assurer que les travaux de réfection donnent les résultats escomptés.

- M. Delisle mentionne que lors des travaux, des cèdres et une clôture ont été endommagés chez lui; à ce jour, personne n'est venu faire les réparations.

Une vérification sera faite à cet effet.

- M. Delisle demande si la Ville va rétablir le service d'autobus sous peu sur l'avenue Jules-Choquet. Si oui, il serait approprié que les autobus fassent débarquer et embarquer les usagers de l'autre côté de l'intersection plutôt qu'à l'intersection, car selon des études, cela serait plus sécuritaire.

Le service sera en effet rétabli bientôt et Mme Roy prend bonne note de la suggestion de M. Delisle.

M. Rosaire Duchesne

- M. Duchesne mentionne qu'à la suite de la pétition qu'il a déposée concernant les constructions d'un second étage en milieu résidentiel, il a été informé qu'une table de travail allait être créée. M. Duchesne demande si la première rencontre de ce comité allait être faite avant les élections.

Réponse : Oui.

M. François Aubre

- M. Aubre explique les inconvénients qu'il subit à la suite de la construction d'un second étage chez son voisin.

Il est demandé si c'est possible pour la Ville de demander que des mesures d'atténuation soient faites de la part du voisin afin que M. Aubre puisse avoir un peu plus d'intimité, telle l'installation d'une toile opaque autour du balcon.

Des vérifications seront faites à cet effet.

M. Jean Delanauze

- M. Delanauze demande pour quelle raison la 2^e couche d'asphalte sera faite rapidement sur l'avenue Jules-Choquet, alors que celle de la rue Borduas a été faite plus d'un an après la 1^{re} couche.

Mme Roy mentionne que cela dépend de la nature des travaux. Lorsque la réfection de la rue exige qu'elle soit excavée profondément, alors la 2^e couche doit être faite plus tard. Lorsqu'il s'agit simplement d'une tranchée, telle l'avenue Jules-Choquet, alors la seconde couche peut être faite plus rapidement.

- M. Delanauze demande que le montant total des aides financières pour le soutien à l'excellence soit inscrit dans la résolution.

Mme Roy mentionne que ce sera fait.

- M. Delanauze mentionne que le trésorier n'a pas répondu à ses questions concernant les surplus de la Ville.

Mme Roy fait la lecture des différents courriels transmis par la Ville à M. Delanauze et mentionne que les informations étaient tout à fait véridiques.

M. Pierre Champagne

- M. Champagne mentionne être le nouveau président de l'association de pétanque et demande s'il est possible d'être consulté lorsque la construction du nouveau terrain au parc Gauthier se fera, notamment pour les allées supplémentaires et les bandes de ciment. M. Champagne précise que cette information provient du Service des loisirs, plus particulièrement de M. Luc Brassard.

Mme Roy ne croit pas qu'il y ait construction d'un nouveau terrain de pétanque. Des vérifications seront faites à cet effet. Si tel n'est pas le cas, une analyse sera faite afin de l'inclure au plan triennal d'immobilisations.

- M. Champagne demande qu'on communique avec lui pour l'informer s'il y aura un nouveau terrain de pétanque ou non.

M. Champagne mentionne qu'il serait important qu'il y ait plus d'éclairage au terrain de pétanque actuel.

Des vérifications seront faites à cet effet.

M. Robert Gélinas

- M. Gélinas désire savoir à quel endroit sera situé le nouvel escalier du balcon de la propriété qui a fait l'objet d'un agrandissement sur la rue Lamoureux.

Mme Roy demande à M. Gélinas de donner ses coordonnées à Mme Brisson afin qu'on lui transmette l'information.

Mme Denise Philippe

- Mme Philippe, citoyenne résidant sur la rue du Grand-Coteau, mentionne que son voisin laisse sa propriété dans un état de malpropreté, malgré plusieurs avertissements à cet effet.

Mme Roy mentionne que Mme Brisson fera le suivi approprié.

M. Raymond Leroux

- M. Leroux mentionne que le BMR pourrait déménager et suggère que le centre culturel soit à cet endroit.

M. Julien Allain

- M. Allain demande si la Ville aurait pu refuser l'agrandissement de la propriété située sur la rue Lamoureux.

Non, car les règlements d'urbanisme étaient respectés. Cependant, ces règlements peuvent être modifiés afin de les améliorer; c'est pour cette raison qu'un comité de travail a été créé.

M. Yann Marcotte

- M. Marcotte demande si la fontaine située dans le Vieux-Village sera fonctionnelle bientôt.

Mme Roy mentionne que les personnes concernées ont trouvé une solution et que la Ville la fera fonctionner uniquement lorsqu'elle sera complètement réparée.

- Il est demandé que le nom des rues apparaisse sur les plans des règlements d'urbanisme.

Mme Roy mentionne que ce sera fait.

M. Gilbert Nedelec

- Il est demandé si la Ville a exigé un plan fait par un professionnel pour l'agrandissement (2^e étage) de la propriété située sur la rue Lamoureux.

Réponse : oui.

M. Denis Houle

- Il est demandé s'il est possible de permettre aux utilisateurs de l'aréna d'utiliser l'ancien stationnement incitatif adjacent à l'aréna.

Oui, cela est possible.

M. Jacques Roy

- M. Roy, résidant sur l'avenue Jules-Choquet, mentionne que son entrée charretière n'a toujours pas été refaite et que 9 des 15 lampadaires situés entre la rue Borduas et le chemin du Fer-à-Cheval ont été installés devant les propriétés plutôt que sur les côtés.

Des vérifications seront faites à cet effet.

M. Roger Pichette

- Résidant sur l'avenue Jules-Choquet, cette personne mentionne que sa pelouse n'a pas encore été réparée.

Un suivi sera fait à cet effet.

M. Jean Delanauze

- M. Delanauze demande à la mairesse qu'elle s'engage à ne pas hausser les taxes, compte tenu des surplus de la Ville.

Mme Roy mentionne qu'elle ne fera pas un tel engagement, car la Ville doit agir de façon responsable et le gel de taxes n'est pas la solution.

17-462

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 21 h 29.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière